no. 8

HARANGVE
AV ROY SVR LA conclusion des Estats.

M. DC. XV.

Daubé

HARANGVE AV ROY SVR LA conclusion des Estats.

SIRE,

Si les maladies recognues sont à moytié gueries, i'asseureray veritablement que celles qui rendēt tous vos sugets presque incurables soubs le fardeau d'anciennes & cuisantes douleurs, ont fait maintenant rencontre du remede necessaire à leur parfaite guerison, puisque vostre Majesté desireuse du bien & repos de son peuple à voulu sçauoir & recognoistre ces pleintes par l'organe de ces Estats, qui ont en ceste action esgalement ressenti & la douceur d'vn pere, & & la volonté d'vn Roy, recherchant plustost les limites de nos

miseres que la cognoissance de leur estre, nous ne doutons plus Sire, quelles ne soiét au periode de leur durée, vostre Majesté ayant agreé qu'on remit entre ses mains les cayers arrestez par la conuocation de ceste assemblée, qui les vous offre auec les tres-humbles remerciments quelle vous doit, d'auoir permis a nos malheurs la liberté de se plaindre, & de recourir à vostre clemence, pour arrester la violente poursuite de nos calamitez. Les guerres ciuiles leur auoiét donné l'entrée auec tãt d'auantage, que la continuation nous les faisoit esperer plus tard adoucies que paracheuées, & le meslange de nos volontez desunies faisoit croire ces trauerses de longue haleine, lors que la sage conduite du feu Roy, & son iugement rendit le repos a nos vies, la paix à ces pro-

uinces, & l'yſſuë aux languiſſantes peines de ſon peuple, les trauaux paſſez n'eſtoiét encore eſcoullez a demy de noſtre ſouuenir, & les ydées de nos inquietudes sẽbloient renaiſtre en nos penſées, lors que ſoubs le regne d'vne facile obeiſſance, & d'vn heureux commandement, le ciel nous feit auſſi-toſt orphelins qu'enfans deſolez d'vne perte qui n'en auoit point eu de plus grande & heritiers d'vne infinité de larmes qui n'en pouuoiét auoir de ſecondes, maintenant, Sire, quelle plus apparante raiſon ſçauroit-on trouuer de la recheutte deplorable arriuée à voſtre peuple françois, qu'acablant ces propres conſciences d'vn reproche de laſcheté, d'vn blaſme de perfidie, d'vn titre de cruelle brutalité, il eſt a croire que l'eternelle puiſſance a a rapelé nos miſeres & malheurs

pour la iuste punition de nos mé-faits.

Qui ne dira Sire, a la veuë de l'ordre ecclesiastique reueré des anciens chery & honoré des Roys nos predecesseurs, soustenu du ciel, méprisé d'vne partie de vos sugets, où qu'ils ne soiét descheus du lustre de leurs conditions, où que leur courage matté par les ennemis de leur dignitez ne trouue plus le moyen ny le pouuoir de se deffen-dre, il est vray que la diuersité des personnes, & notamment incapa-bles appelées à ces charges n'estant portées d'vn mesme zelle, & si le-gitime de maintenir auec leurs droits leur auctorité, on doit moins s'estonner si ce premier corps de vostre Estat, & principal membre de vostre Royaume, ne peut retenir la splendeur que ces deuanciers ont si cherement con-

ſeruée. Il apparoit tous les iours aux yeux de voſtre Majeſté, combien peu d'eſtime on fait ie ne diray pas des moindres, mais des plus releuez de c'eſt ordre, leurs perſonnes & biens eſtant à la diſpoſition & volonté des ſeculiers, & ſouuent de la religion pretenduë & reformée pour en meſuſer, qui ſe rendront tellement impatiens a de ſemblables entreprinſes, qu'ils en rechercheront pluſtoſt la vēgence par vne licence deſreglée, que la raiſon par leur deuoir, & l'adueu de voſtre Majeſté. Deuons nous attendre Sire, des perſonnes de telle humeur, & condition le reſtabliſſement de la mourante lumiere de voſtre Clergé, ils abbayent apres les commoditez de l'Eſgliſe, pour la deſtruire plus ayſement luy ayant rauy des mains le ſouſtié de ſon authorité, & s'imaginēt

que ſoubs quelque pretexte d'vne maxime d'eſtat ils ſe donneront vne neceſſaire entrée dans les meilleurs benefices de voſtre Royaume, au grand preiudice de ceux qui legitimement & par merites ſe croyoient aſſurez de l'auantage: Mais quoy Sire, i'imite voſtre Maieſté d'accompagner nos ſecondes larmes, de ces regrets, nos playes de ces ſouſpirs, & la perte de ſa plus genereuſe Nobleſſe d'vne marque de iuſte douleur, elle qui iadis n'a porté ſon courage qu'à la cauſe de ſon Dieu, ſes armes a l'intereſt de ſon Roy, ſa vie à la protection de ſa patrie, ceſſe maintenant de recognoiſtre ſon Createur, oublie le deuoir à ſon maiſtre, chancelle au maintien de ſa naiſſance, elle qui autrefois a rendu ſes conqueſtes volontaires, qui tenoit la victoire tributaire de ſa valeur, la crainte
des

des ennemis de ſon repos, fidelle deffance de ſon Prince, vray prototype de douceur, combat maintenant au deſauantage de ſon honneur, obſcurcit ſa gloire paſſée d'vn eternel reproche de cruauté, flétrit & abbat ces palmes & lauriers ſoubs les honteux fondemens de ſa ruine, n'a plus de reſpect pour ſon Roy, d'obeiſſance pour ſes edits & commandemens, d'humanité pour ſoy meſme, pleuſt-il a Dieu, Sire, ou que ces eſprits qui par des excez de furie trouuent trop tard le repentir & le deuil dans les duels qu'ils recherchent auec autant de preſomption que de legere vanité, où qu'ils fuſſent audelà de ce premier inſtant de leur eſtre, ou que vrayement hommes & plus ſuſceptibles de rayſon, ils euſſent la cognoiſſance de leur mal, & quelque appre-

henſion de leur infortune, il eſt à croire qu'eſtant ainſi eſclairé en l'interieur, & vos ordonnances exactement obſeruées, qu'on ne verroit plus eſcouler ces ruiſſeaux du ſang humain inutillement eſpandu, ils n'abandonneroit point leurs vies qu'en des occaſions plus honorables, & leurs propres armes n'eſtant plus ſon tumbeau, voſtre Majeſté verroit ſa Nobleſſe, vn des beaux ornemens du monde d'exemple, de courage, & de vertu, ſe rendre inimitables: Maintenant Sire, quel funeſte euenement ne nous prepare la perfidie qui s'exerce ordinairemét parmy vne partie des plus releuez de voſtre tiers eſtat, commis aux charges de voſtre iuſtice & maniement de vos finances, doit on preſcrire des bornes a nos penſées contraires a l'object de nos gens, qui four-

nissent en ce suject des matieres fort equitables a nostre raison, pour monstrer à vostre Majesté qu'ils s'esloignent par trop du soulagement de vostre commun peuple, trauaillé par des concussions extraordinaires & accoustumées, ils s'attachent plus libremét a sa ruine, parce qu'ils la peuuent recognoistre, mais non pas en faire parestre le ressentiment, il est impossible de retirer les grandes sommes qu'ils mettent a l'acquisition de tels offices, les despances qu'ils font en estant pourueus, & laisser des tresors à ceux qui restent leurs heritiers, qu'en partageant auec de l'excez ce qui concerne leur particulier, & les voyla nom-plus vtiles & necessaires au public, non plus capables de seruir au general, mais seulement dangereux instruments de leurs propres pas-

ſions, qui n'aſpirent & ne reſpirent qu'vn amas inſupportable de richeſſes, ce ſont Sire, les trois ſourçes de pluſieurs miſeres particulieres, la fontaine de nos maus paſſés, & reuenus des puiſſances moins d'empeſchement que de licence, & ſans doute ſi la ſuitte de ces libertez n'euſſent eſté adoucies par la prudence de la Royne, contrariées par ſon auctorité, retenuës par la ſage conduite de ſa regence, les effets de ces deſordres qui ſembloiẽt preſens à voſtre iugement, euſſent teſmoigné la recherche de nos malheurs moins durable que dangereuſe; ceſte compagnie deputée de toutes les prouinces de voſtre Royaume, preſente a voſtre Majeſté les articles & remedes de ces doleances, & vous ſupplie treshumblement que le bien commun de voſtre peuple les rende

autant faciles que neceſſaires, à fin que l'ordre Eccleſiaſtique remis, voſtre Nobleſſe reunie, la Iuſtice releuée, vous puiſſiez eſtre par vœux, par armes, par equité, ſouſtenu du ciel, cheri de Dieu, ſeruy, & honoré, des plus proches de voſtre perſonne, obey, & aymé de tout le peuple, comme fils ayſné de l'Egliſe, bon Maiſtre a ſa Nobleſſe, doux Pere a ſes ſugets.

FIN.